

Fonction	Positionnement dans l'organisation
DIRECTEUR CONFORMITE ET GOUVERNANCE DES DONNEES	<ul style="list-style-type: none"> • Rattaché à la Direction Générale • Lui sont rattachés 2 divisions: <ul style="list-style-type: none"> → Division conformité ; → Division gouvernance des données

→ Raison d'être de la fonction

Le directeur Conformité et Gouvernance des données a pour missions d'une part, d'assurer la conformité législative, réglementaire et administrative des activités de la CNSS, et d'autre part, de définir et mettre en œuvre les politiques de gouvernance et de management des données de la CNSS

→ Dimension de la fonction

<input type="checkbox"/> Dimension Stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Tactique	<input checked="" type="checkbox"/> Dimension Opérationnelle
--	--	--

→ Responsabilités et attribution

Domaine de Responsabilité	Responsabilités et attributions
ACTIVITES	<p>En matière de Conformité, le directeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer et gérer le contact avec les institutions réglementaires ainsi que nos engagements afin d'assurer la soumission des engagements pris en temps voulu ; ▪ Revoir et rédiger les procédures de vérification; ▪ Assurer et exécuter le processus de changement réglementaire de la CNSS tout en facilitant la mise en œuvre ; ▪ Effectuer une analyse des impacts et des écarts des nouvelles réglementations et processus ; ▪ Examiner et mettre à jour les politiques de conformité ; ▪ Agir en tant que conseiller sur le plan de la conformité réglementaire auprès des différentes unités opérationnelles pour les processus, les produits existants ainsi que les nouveaux produits afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires ; ▪ Assister aux réunions avec différents entités sur les sujets réglementaires. ▪ Organiser des formations sur la conformité réglementaire ▪ Veiller à ce que les questions de réglementation et incidents de non-conformité soient détectés, enregistrés et signalés à la Direction grâce à la solution proposée ; ▪ Agir en tant que point de contact fiable avec les organismes de réglementation ▪ Assister aux réunions organisées par les Autorités Locales ▪ S'assurer que les rapports du Comité de Conformité et du Conseil d'Administration sont terminés en temps voulu en assurant la liaison avec les différents départements ; ▪ Gérer la clôture des recommandations d'examen réglementaires et des rapports des auditeurs internes et externes pour une mise en œuvre rapide des recommandations de conformité globales. ▪ Exécuter le plan de surveillance de la conformité réglementaire dans les délais prescrits ▪ Identifier, évaluer et contrôler l'ensemble des risques liés à l'inapplication des obligations législatives, réglementaires ou déontologiques ▪ S'assurer de la conformité de l'activité de l'entreprise aux dispositions administratives, réglementaires en vigueur ▪ Analyser et maîtriser les risques de non-conformité à travers un processus d'évaluation et de cartographie des risques ▪ Elaborer et assurer la mise en œuvre de la stratégie et de la politique de la CNSS en matière de conformité et de gouvernance des données ; ▪ Garantir la réalisation des opérations dans le respect des principes de risque, de conformité et d'éthique en vigueur ; <p>En matière de Gouvernance des Données, le directeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la qualité et la pertinence des données des systèmes d'information

- et de communication.
- Définir et diffuser les règles permettant la collecte et la disponibilité des données utiles à la prise de décision en fonction des orientations stratégiques de l'administration
- Contrôler la qualité, la sécurité et la disponibilité des données, en particulier les plus critiques
- Définir et mettre en œuvre la stratégie et la gouvernance des données de l'administration
- Mettre en place un contrôle qualité
- Mettre à disposition des informations stratégiques issues de l'exploitation des données disponibles en vue d'aider à la décision
- Promouvoir l'utilisation des référentiels de données
- Proposer les évolutions nécessaires des référentiels et / ou des processus
- Prévenir et traiter les anomalies
- Etablir et assurer le respect d'un cadre de gouvernance des données de la CNSS, avec la mise en place de normes et bonnes pratiques
- Examiner les processus opérationnels et les flux de travail nécessaires au renforcement de la gestion des données
- Définir une approche proactive de la gestion des définitions des données, de la gouvernance des données, de l'éthique et des règles de traitement des données
- Assurer l'alignement entre les meilleures pratiques de gouvernance des données, les procédures et les exigences en matière de confidentialité des données et la stratégie de sécurité informatique
- Développer et s'assurer de la mise en œuvre des normes, politiques et procédures pour la mise en œuvre continue de la politique de gouvernance des données au sein de l'entreprise
- S'assurer que les processus de gouvernance et de gestion des données sont intégrés et alignés sur les processus d'entreprise appropriés

En matière de pilotage, le directeur doit :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques, définies dans la vision stratégique de la CNSS, en relation avec le domaine de responsabilité de la direction ;
- Elaborer, en partant de la politique de la Direction Générale et de la stratégie de la CNSS, les plans d'actions de la direction, et assurer leur exécution après validation par la hiérarchie;
- Suivre et surveiller, à des fréquences préétablies, tous les indicateurs définis dans le système de pilotage de la CNSS en vue d'atteindre les objectifs du pôle et de satisfaire les attentes des clients internes et externes de la direction ;
- Identifier les écarts de performance, analyser les causes à éliminer et procéder aux ajustements nécessaires en concertation avec les collaborateurs ;
- Elaborer les rapports d'activités périodiques concernant les performances de la direction à communiquer au directeur général ;
- Mettre en œuvre les décisions de la direction générales relatives au domaine d'activité de la direction ;
- Participer aux instances de pilotage
- Mettre en œuvre et suivre les projets sous la responsabilité de la direction ;
- Veiller au respect des règles et des procédures en vigueur dans le domaine d'activité de la direction.

GRH

- Définir les besoins en ressources humaines nécessaires aux différentes entités de la direction, en matière de formation et de compétences, et les soumettre pour validation auprès de son supérieur hiérarchique.
- Assurer le management opérationnel des entités qui lui sont directement rattachées ;
- Fixer les objectifs, négocier les moyens et contrôler les réalisations ;
- Informer et communiquer sur les politiques et les priorités globales de la CNSS, ainsi que sur les objectifs et les résultats propres à la direction ;
- Assurer une écoute active des collaborateurs et provoquer l'information ascendante pour susciter leur intérêt ;
- Réaliser l'évaluation annuelle des collaborateurs, et mesurer les écarts entre le travail prescrit et celui réalisé ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer les dysfonctionnements et soutenir la motivation du personnel ; ▪ Veiller au respect des règles de travail : règlement intérieur, statut du personnel, etc. ▪ Assurer un environnement et des conditions de travail satisfaisants ▪ Assurer la gestion du personnel de la direction en termes des absences et de congés.
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et justifier les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement de la direction et élaborer le projet de budget ; ▪ Après validation du budget de la direction, produire et préparer les données et documents nécessaires, demandées par les entités chargées de l'exécution du budget ; ▪ Suivre les projets de la direction et assurer l'efficacité de leur exécution ; ▪ Surveiller l'exécution du budget correspondant à son domaine d'activité ; ▪ Assurer la maîtrise des coûts de structure et de fonctionnement par les différentes entités de la direction.
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assumer la responsabilité de la conformité et de l'efficacité des activités ; ▪ Garantir l'amélioration continue de la qualité et des performances ; ▪ Veiller à la satisfaction des clients internes et externe; ▪ Définir, en collaboration avec le contrôle de gestion, les indicateurs de performance et de surveillance à mettre en place et les méthodes d'évaluation et de suivi. ▪ Définir, mettre en place et assurer l'application systématique des règles et indicateurs de contrôle interne et de Risk Management en concertation avec la Direction Audit, Risk Management et Contrôle de Gestion ▪ Surveiller en permanence le niveau de qualité et de performance des activités et des fonctions sous sa responsabilité.

→ **Critères d'évaluation**

--